

# Paris : des magistrats verbalisés dans un restaurant clandestin sur l'île de la Cité ce vendredi

«Il faut bien déjeuner», se seraient justifiés les clients face aux représentants des forces de l'ordre, selon *Le Parisien*.

Par **Le Figaro**

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Selon *Le Parisien*, les clients déjeunaient debout sur la terrasse abritée de l'établissement, qui pratique également la vente à emporter. GONZALO FUENTES / REUTERS

C'est une histoire surprenante, relatée par nos confrères du Parisien. Vendredi, à Paris, à l'heure du déjeuner, des policiers en patrouille à vélo ont repéré quelques clients déjeunant tranquillement sur la terrasse du restaurant L'Annexe, sur l'île de la Cité. Et ce, alors que ces établissements ont l'interdiction formelle de recevoir des consommateurs sur place depuis plusieurs mois : seule la vente à emporter est autorisée, de même que la livraison.

Toujours selon *Le Parisien*, les clients déjeunaient debout sur la terrasse abritée de l'établissement, qui pratique également la vente à emporter. Le gérant du lieu aurait expliqué aux policiers que les consommateurs étaient ses fournisseurs, mais il s'agissait, en réalité, de magistrats, travaillant, pour la plupart, à la cour d'appel. «*Il faut bien déjeuner*», se seraient-ils justifiés face aux représentants des forces de l'ordre, leur demandant même dans quel cadre légal ils intervenaient. Dix personnes ont finalement été verbalisées, rapportent nos confrères.

Cité par le quotidien, un proche du restaurateur explique qu'il s'agit d'une «*vente à emporter qui a dégénéré*». «*Cela brouille le message et laisse entendre qu'il y aurait des passe-droits pour les gens qui sont censés faire respecter les lois*», commente une magistrate parisienne.

La question des restaurants accueillant des clients illégalement revient régulièrement dans l'actualité depuis quelques semaines. Condamnés vigoureusement par les représentants de la profession, ces comportements suscitent l'ire des autorités, qui ont annoncé un renforcement des contrôles ce vendredi. Lundi matin, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a estimé qu'il ne s'agissait que de «*quelques cas isolés*» : «*l'immense majorité*» de la profession respecte les règles, a salué le ministre, ajoutant que leur situation «*extrêmement dure [...] ne justifie en rien de ne pas respecter des règles qui sont d'abord sanitaires*».

Les restaurants qui «*s'amuseraient à rester ouverts*» se verront privés d'accès au fonds de solidarité pendant un mois. Les récidivistes, quant à eux, n'y auront plus accès «*du tout*», a précisé le patron de Bercy. Un message de fermeté, alors que certains professionnels appellent à ouvrir, ce 1er février, en signe de protestation contre les restrictions en vigueur.